

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 2 juillet 2020
à 20 Heures 15

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15 Date de convocation : 25 juin 2020
Pouvoirs : 0
Nombre de membres votants : 15
N'ayant pas pris part au vote : 0

L'an deux mil vingt le deux juillet, à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de SEVELINGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique PALLUET, Maire.

PRESENTS : MMES et MM. PALLUET Dominique, Maire – NONY Roger - LAPIERRE Estelle - TISSIER Marie-Laure, Adjointes – THOMACHOT Catherine- BEAUPERTUIT Marie-Paule- RAMBAUD Ludovic – DELANNOY Agathe - DELETRE Tanguy- MILLIER Annie –BRETTON Myriam –BLANCHARD Cyrille– FOUILLAND Cédric.- BERCHOUX Patrick- DESMARCHELIER Didier

Secrétaire élu pour la durée de la session : DELETRE Tanguy

Après lecture du procès verbal de la séance précédente ,adopté à l'unanimité, le conseil Municipal aborde l'ordre du jour .

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2019-REPRISE DES MONTANTS DE LA SECTION INVESTISSEMENT ERRONÉS

Suite à la délibération n° 2020-02-03 une erreur a été faite en section d'investissement le montant résultat de clôture est - 82 621.41 € et non + 50 455.61€

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L EXERCICE 2019 ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : + 12 560.36 €

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice - 2 049.78 €

Résultat antérieurs reportés + 14 610.14 €

Résultat à affecter + 12 560.36 €

Solde d'exécution d'investissement

Excédent de financement + 49 634.37 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0.00 €

Excédent de financement + 49 634.37€

AFFECTATION 12 560.36 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

Report en fonctionnement R 002 12 560.36 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L EXERCICE 2019- COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le Compte Administratif présente

- un excédent de fonctionnement de : + 204 865.62 €

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice + 62 496.23 €
Résultat antérieurs reportés + 142 369.39 €

Résultat à affecter + 204 865.62 €

Solde d'exécution d'investissement

Besoin de financement - 84 426.17 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

Excédent de financement + 824.98 €

Besoin de financement - 83 601.19 €

AFFECTATION 204 865.62 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement 83 601.19 €

Report en fonctionnement R 002 121 264.43 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L EXERCICE 2019 CCAS AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal la délibération n° 2019-03-16 du 28 mars 2019 procédant à la dissolution du budget annexe CCAS.

Suite à cette dissolution, nos résultats de clôture CCAS 2019 devront être affecté au BP communal 2020

Le conseil Municipal

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice +810.35 €
Résultat antérieurs reportés + 753.94 €

Résultat à affecter + 1 564.29 €

Solde d'exécution d'investissement

Excédent de financement 0.00 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0.00 €

Excédent de financement 0.00 €

AFFECTATION 1 564.29 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

Report en fonctionnement R 002 1 564.29 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu lecture de la proposition du budget Primitif Communal pour l'exercice 2020 et considérant que :

Le total de la section de fonctionnement prévue est de :544 933 €uros

Le total de la section d'investissement prévue est de : 310 635.10 €uros

- **APPROUVE à l'unanimité** le budget Primitif 2020 Communal .

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu lecture de la proposition du budget Primitif Assainissement pour l'exercice 2020 et considérant que :

Le total de la section de fonctionnement prévue est de 41 975.21 €uros

Le total de la section d'investissement prévue est de : 68 605.99 €uros

- **APPROUVE à l'unanimité** le budget Primitif 2020 Assainissement .

VOTES DES 3 TAXES 2020

Sur proposition du Maire ,le conseil Municipal , à l'unanimité :décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020

TARIFS ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs sur notre commune et sur les autres communes de la communauté de communes.

Le conseil Municipal décide de revoir les tarifs assainissement dans les mois à venir

RECENSEMENT POPULATION CHOIX DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que cette année le recensement est prévue et débutera en 2021, il est donc nécessaire de choisir un coordonnateur titulaire et un coordonnateur suppléant

Le conseil Municipal décide la nomination d'un coordonnateur communal et d'un coordonnateur suppléant

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du renouvellement général des Conseils Municipaux ,une nouvelle commission communale des impôts directs doit être mise en place et qu'il ya lieu de proposer à la direction des services fiscaux une liste de 24 contribuables parmi lesquels elle choisira 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré ,à l'unanimité le Conseil Municipal désigne :

Commissaire titulaires :

Mr Roland JALABERT - 298 Route de la Gresle -42460 SEVELINGES

Mr Didier POIZAT - 297 Montée du Bois de Joux - 42460 SEVELINGES

Mme Estelle LAPIERRE - 145 Chemin du Tisseur - 42460 SEVELINGES

Mr Louis MUGUET - 962 Route de la Croix couverte- 42460 SEVELINGES

Mme Catherine THOMACHOT - 145 Impasse des pervenches - 42460 SEVELINGES

Mr Michel BONNEFOND - 280 Route de la Croix Couverte -42460 SEVELINGES

Mr Gérard CHRISTOPHE - 1020 Route de la Croix Couverte- 42460 SEVELINGES

Mr Bernard BEAUPERTUIT - 150 Chemin des Mousserons - 42 460 SEVELINGES

Mr Bertrand LALOUEL - 993 Route de la Croix Couverte- 42460 SEVELINGES

Mr Guy GIRIN- 64 Route de la Croix Couverte- 42460 SEVELINGES

Mr Marcel DUBUIS - 393 Route de la Croix Couverte- 42460 SEVELINGES

Mr Pierre POIZAT - 180 Route de Cours - 42460 LE CERGNE

Commissaire suppléants :

Mr Jean Paul SEGUIN - 735 Chemin des Arras - 42460 SEVELINGES

Mme Sylviane VERMOREL - 512 Chemin du Vaginay - 42460 SEVELINGES

Mr Roger NONY - 151 Impasse Buissonnière - 42460 SEVELINGES

Mr Jean Louis JOLY - 1560 Chemin du Bas Joly-42460 SEVELINGES

Mr Bernard TRAMBOUZE - 87 Impasse du Coucou -42460 SEVELINGES

Mme Yvette CAHUZAC - 177 Grande Rue- 42460 SEVELINGES

Mr Julien CHRISTOPHE - 224 Route de Cours -42460 SEVELINGES

Mr Jean Paul SADOT - 358 Chemin de Chassignol- 42460 SEVELINGES

Mr Bernard CORGER - 278 Route de la Croix Couverte- 42460 LA GRESLE

Mme Hélène BUFFIN - 156 Chemin des Capucins - 42460 SEVELINGES

Mr Claude ACCARY - 38 Impasse Buissonnière- 42460 SEVELINGES
Mr Michel BESSON 1854 Route de Pont-trambouze- 42460 SEVELINGES

TIRAGE DES JURÉS D'ASSISES

La commune de SEVELINGES a été tirée au sort pour désigner les jurés d'assises pour l'année 2021.

3 noms doivent être tirés au sort dans la liste électorale de la commune.

Tirage au sort : M FOUGERARD Laurent , M FOUCHER Sébastien, Mme SEGUIN Mélina

SUBVENTION ECOLE

43 élèves seront répartis pour la rentrée 2020 /2021

Il convient maintenant de voter la subvention de la rentrée scolaire

Pour l'année 2017 /2018 :38 élèves : 62€ par enfant

Pour l'année 2018/2019 :37 élèves : 62€ par enfant

Pour l'année 2019/2020 :35 élèves : 63€ par enfant

le conseil Municipal décide à l'unanimité de verser 63€ pour l'année 2020/2021.

PARTICIPATION COMMUNALE CENTRE DE LOISIRS ET COLONIES DE VACANCES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune verse une participation aux colonies de vacances et aux centres de loisirs avec hébergement de 4€ par jour et par enfant

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la participation de 4€ à partir du 1^{er} juillet 2020.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune verse chaque année, une participation pour les frais de transport, aux familles dont les enfants, lycéens ou collégiens, empruntent un car scolaire en direction d'un établissement de Cours, Thizy, Roanne ou Charlieu.

Il précise que le montant de cette participation s'élevait à 28€ par élève, pour l'année 2018/2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la participation de 28€ par élève pour l'année 2019/2020.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le conseil Municipal décide de verser une subvention à l'association section BMX du Val de Reins cycliste de 60 €, refus pour l'ARPA et le groupement départemental de lutte contre les rats musqués .

ANNULATION LOCATION SALLE DES FETES

Suite au COVID 19 Madame et Monsieur BEAUPERTUIT Bernard a dû annuler la réservation de la salle des fêtes, ils demandent le remboursement pour la somme de 170 € .

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer le remboursement .

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE- REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'organiser les différents comités consultatifs composés d'un représentant par commune (titulaire et suppléants) , ainsi que les groupes de travail constitués de conseillers communautaires ou municipaux intéressés par le sujet, au sein de Charlieu Belmont communauté.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

COMITE CONSULTATIF DECHETS MENAGER

TITULAIRE	SUPPLEANT
Dominique PALLUET	Annie MILLIER

COMITE CONSULTATIF COHESION SOCIALE (enfance jeunesse convention territoriale)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Marie-Laure TISSIER	Myriam BRETTON

GRUPE TRAVAIL PCAET (Energie déplacement...)

TITULAIRE
Didier DEMARCHELIER

GRUPE DE TRAVAIL SANTE

TITULAIRE
Agathe DELANNOY

GRUPE DE TRAVAIL ECONOMIE

TITULAIRE
Didier DEMARCHELIER

GRUPE DE TRAVAIL HABITAT ET REINVESTISSEMENT DS CENTRES BOURGS

TITULAIRE
Ludovic RAMBAUD

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** la répartition des comités consultatifs et des groupe de travail, au sein de Charlieu Belmont Communauté, comme proposée ci-dessus.

DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE

Suite à la délibération n°2020-05-12 du 23 mai relative aux délégations de pouvoir au maire concernant l'attribution de subvention, il est nécessaire de préciser les conditions d'exercice et les limites

Le conseil Municipal décide d'abroger la délibération 2020-05-12 du 23 mai 2020

CONVENTION ASSISTANCE POUR LA VOIRIE

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal la nécessité d'avoir une aide technique pour la commune dans le cadre de ses travaux de voirie.

Une convention entre le département et la commune doit être signée ainsi qu'une demande d'adhésion.

Le cout des missions obligatoires est de 1 euro par habitant .

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention ,d'adhérer à l'assistance technique .

PROJET ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage autonome lotissement LA RAISON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'Eclairage autonome lotissement la Raison

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation	Participation
Travaux		commune	CDC	
Eclairage autonome lotissement la Raison	4 990 €	56.0 %	2 794 €	0 €
TOTAL	4 990.83 €		2 794.86 €	0.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Oüi cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Eclairage autonome lotissement la Raison" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Prend acte que des travaux relevant de la compétence de Charlieu-Belmont Communauté seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Charlieu-Belmont Communauté.

- **Approuve** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- **Décide** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 ans

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Eclairage public 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Divers éclairage public 2020

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation CDC
Divers éclairage public 2020	30 456 €	56.0 %	17 055 €	0 €
TOTAL	30 456.42 €		17 055.60 €	0.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Divers éclairage public 2020" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Prend acte que des travaux relevant de la compétence de Charlieu-Belmont Communauté seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Charlieu-Belmont Communauté.

- **Approuve** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- **Prend** acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- **Décide** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 5 ans

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

AUGMENTATION QUOTITE HORAIRE -POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal la délibération n°2020-02-06 du 6 février créant un poste de secrétaire de mairie à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle que cet emploi a été pourvu depuis le 01 février 2020 par un agent contractuel à temps non complet pour une durée de 3ans selon l'article 3-3 de la loi 84-53. Cependant, Monsieur le Maire signale que le poste de secrétaire de mairie affecté à cet emploi a toujours été à temps complet et qu'aux vues du travail à fournir et de la diversité des tâches du poste, il est nécessaire de mettre ce poste à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : de modifier le tableau des effectifs avec un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour le poste de secrétaire de mairie à compter du 01/09/2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de déplacer l'endroit des containers du cimetière ou de rajouter un container en bas

- Remerciement aux employés communaux pour leur travail
- Lecture du conseil d'école

Prochaine réunion de conseil : le 08 septembre 2020